

ASSEMBLÉE NATIONALE3 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF413

présenté par
Mme Louwagie et M. Woerth

ARTICLE 48

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire un deuxième jour de carence dans la fonction publique.

Le jour de carence dans la fonction publique avait été introduit sous Nicolas Sarkozy (2011), pour rapprocher la situation des fonctionnaires de celle des salariés du privé pour lesquels la loi prévoit 3 jours de carence. C'était une véritable mesure d'équité entre secteur privé et secteur public dans la prise en charge des congés de maladie.

Ce jour de carence dans la fonction publique avait été ensuite supprimé, en 2013, par la majorité socialiste. Comme l'a indiqué la Cour des comptes, il en est résulté une remontée immédiate de l'absentéisme de courte durée.

Alors que les efforts de maîtrise de la dépense publique doivent être accrus et clairement identifiés, la mise en place de deux jours de carence dans la fonction publique pourrait être envisagée.